PLANIFICATION DU PROJET

Documents à fournir pour une demande de permis

1. Formulaire: Demande de permis

- 2. Description écrite de la clôture ou de la haie projetée (matériaux, hauteur, emplacement, etc.).
- 3. Croquis de l'implantation de la clôture ou de la haie projetée sur un certificat de localisation.
- * Prendre note que certaines zones sont assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale. (P.I.I.A)

COÛT DU PERMIS : 35 \$ VALIDITÉ DU PERMIS : 3 mois



* Afin de connaître les normes relatives à l'aménagement des clôtures devant ceinturer certaines piscines, veuillez consulter le dépliant prévu à cet effet.

PERSONNE À CONTACTER

Service urbanisme et environnement (450) 763-5822, poste 236 inspection@coteau-du-lac.com

RÈGLEMENTS

Tous les renseignements contenus dans ce dépliant sont basés sur la règlementation suivante :

- Règlement de zonage numéro **URB 300**
- Règlement sur les permis et certificats numéro **URB 303**

* En cas de contradiction entre ce document et les règlements en vigueur, ces derniers prévalent.

Service urbanisme et environnement

342, chemin du Fleuve Coteau-du-Lac (Québec) JOP 1BO

Téléphone: (450) 763-5822 Télécopie: (450) 763-0938

Site Internet: www.coteau-du-lac.com





VILLE DE COTEAU-DU-LAC CLÔTURE OU HAIE

NORMES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'UNE CLÔTURE OU D'UNE HAIE

CERTIFICAT OBLIGATOIRE



Service urbanisme et environnement

CLÔTURE OU HAIE Ville de Coteau-du-Lac

LOCALISATION

Toute clôture ou haie doit être érigée sur la propriété privée et ne peut en aucun cas empiéter sur l'emprise d'une voie de circulation.

Nonobstant le paragraphe précédant, une clôture ou une haie ne peut être implantée à moins de 1,5 mètre du trottoir, de la bordure de rue ou de la surface asphaltée lorsqu'il n'y a pas de trottoir ou de bordure de rue.

Toute clôture ou haie doit être érigée à une distance minimale de 1,5 mètre d'une borne fontaine.

MATÉRIAUX AUTORISÉS

- Le bois traité, peint, teint ou verni;
- Le bois à l'état naturel dans le cas d'une clôture rustique faite avec des perches de bois;
- Le P.V.C.;
- La maille de chaîne recouverte de vinyle, avec ou sans lattes et fixée à des poteaux horizontaux et verticaux, sauf en cour avant;
- Le métal prépeint et l'acier émaillé, sauf en cour avant;
- Le fer forgé peint.

MATÉRIAUX PROHIBÉS

- Le fil de fer barbelé;
- La clôture à pâturage;
- La clôture à neige permanente;
- La tôle ou tous matériaux semblables:
- La maille de chaîne galvanisée;
- Tout autre matériaux non spécifiquement destinés à l'érection de clôtures.

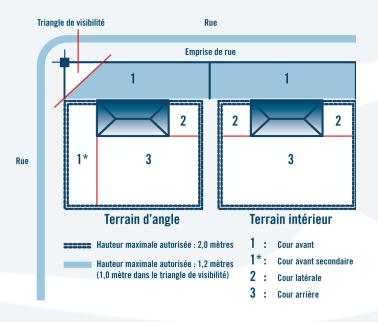
HAUTEUR

- 1,2 mètre (4' 0'') en cour avant.
- 1,8 mètre (6' 0'') en cour avant secondaire, latérale et arrière.
- 0,7 mètre (2' 4'') à l'intérieur d'un triangle de visibilité.

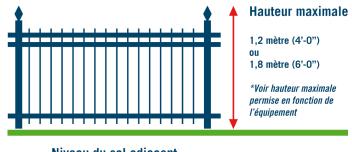
ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ

- Toute clôture doit être propre, bien entretenue et ne doit présenter aucune pièce délabrée ou démantelée
- Les clôtures de métal ornementales sujettes à la rouille doivent être peinturées au besoin.

CROQUIS D'IMPLANTATION



CROQUIS CALCUL DE LA HAUTEUR DE LA CLÔTURE



Niveau du sol adjacent